

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3S7

8 septembre 2021

Notre référence : 2107 231

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant diverses statistiques opérationnelles (Mont-Tremblant).*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 15 juillet 2021, visant à obtenir diverses statistiques opérationnelles relativement aux autochtones et non-autochtones pour Mont-Tremblant.

Dans un premier temps, nous désirons vous informer que les statistiques transmises concernent uniquement la Sûreté du Québec.

De plus, étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de certaines données et afin d'apprécier tous les tableaux ci-après à leur juste valeur, nous souhaitons porter à votre attention **les mises en garde suivantes :**

- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;
- En raison du calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;
- La variable « race », telle qu'identifiée dans nos systèmes d'information, est basée sur l'apparence des personnes, et non sur l'identité véritable de la personne;
- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

**1. Annexes A et B de la demande d'accès : Cas de disparitions Mont-Tremblant :**

Nous vous invitons à consulter les tableaux (Annexes A et B) présentés ci-joint, soit les statistiques relatives aux cas de disparitions et les interventions policières pour Mont-Tremblant.

En ce qui a trait au nombre de femmes/filles & hommes/garçons autochtones et allochtones retrouvés qui se sont soldés par un décès, nous vous informons que nos systèmes d'information ne détiennent pas l'information à savoir si la personne est retrouvée en vie ou décédée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

## 2. Annexes C et D de la demande d'accès : Cas d'homicides Mont-Tremblant :

En ce qui a trait aux cas d'homicides de femmes/filles & hommes/ garçons autochtones et allochtones, nous vous informons qu'il n'y a aucun cas d'homicide pour lequel le service de police de Mont-Tremblant était responsable et donc aucun cas transféré au bureau du coroner pour autopsie et pour enquête (article 1 de la *Loi sur l'accès*). Par conséquent, il n'y a donc aucun dossier opérationnel de cette nature qui a été transféré par la Sûreté du Québec au service de police de Mont-Tremblant (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Quant au nombre de femmes/filles & hommes/garçons autochtones et allochtones qui se sont soldés par des accusations, nous vous informons que la décision de porter ou non des accusations relève du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Toutefois, dans le présent contexte, il n'y a pas eu de cas qui se sont soldés par des accusations puisque le service de police de Mont-Tremblant n'était responsable d'aucun dossier d'homicide (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Quant à savoir le nombre de dossiers qui ont été transférés à la Sûreté du Québec par le service de police de Mont-Tremblant, nous vous informons qu'il y a eu deux (2), soit un dossier « meurtre au premier degré » et un dossier « négligence criminelle entraînant la mort ».

Finalement, selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données concernant les disparitions et les homicides sont calculés à partir du moment où le dossier est « clos ». Les délais de conservation des données sont les suivants :

- o Données « homicides » : 30 ans;
- o Données « disparitions » : 5 ans.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

### **Original signé**

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



### Nombre de cas (retrouvés ou non\*) de femmes/filles & hommes/garçons disparus à Mont-Tremblant

	Femme	Homme
<b>2011-2015**</b>		
Allochtone	1	4
<b>2016-2019**</b>		
Allochtone	36	44
Autochtone		2
Inconnue	1	2

\*Toutes les personnes disparues ont été retrouvées

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 29 juillet 2021

#### **\*\*MISES EN GARDE:**

**A-** Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

**B-** Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

**C-** Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données des dossiers disparitions sont les suivants :  
o Données « disparitions » : 5 ans;

Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

**D-** Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique.

Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.



**Données statistiques d'interventions policières faites auprès des femmes/filles & hommes/garçons autochtones pour Mont-Tremblant**

Infraction	2011-2015*		2016-2019*	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Agression armée ou infliction de lésions corporelles (niveau 2)		2		1
Agression sexuelle		4		
Possession autre substance			1	1
Autre vol de 5 000 \$ et moins			1	
Manquement aux conditions de la probation			1	
Possession cannabis		2		2
Possession cocaïne aux fins de trafic		1		
Possession cocaïne	1			
Conduite dangereuse / sans collision			1	
Fraude par carte de service		1		
Conduite capacité affaiblie / garde ou contrôle				1
Harcèlement criminel		1		1
Infraction aux règles de liberté sous caution/empreintes		4	2	2
Introduction par effraction dans établissement commercial ou public	4			
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents		1		
Possession méthamphétamine	1			
Proférer des menaces		3		
Recel + 5 000 \$				1
Fraude: Supposition de personne		1		
Voies de fait (niveau 1)	1	1		1

**Source:** Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 29 juillet 2021

**\*MISES EN GARDE:**

A- Les statistiques transmises sont uniquement pour la Sûreté du Québec;

B- Les dossiers « non fondés » ne sont pas considérés;

C- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les données des dossiers "clos" sont les suivants :

o Les « interventions policières » : 5 ans;

o Les « constats d'infraction » : 3 ans.

Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives;

D- Les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique.

Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.